

2AG TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 rue Alsace Lorraine
17430 TONNAY CHARENTE
934 156 670 R.C.S. La Rochelle
(Ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 27 FÉVRIER 2026

[...]

DEUXIEME DECISION - NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les associés rappellent que la société exerce une activité entrant dans le champ des activités mentionnées aux articles « L121-1 » à « L121-5 » du Code de l'artisanat, soumises à l'obligation de qualification professionnelle.

Les associés constatent que

Monsieur Benoît RAVART

Né le 31 décembre 1984 à LA ROCHELLE (17),

De nationalité française,

Demeurant 139E rue des Fougères, 17700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Déclarant être lié par un pacte civil de solidarité (PACS) conclu le 13 avril 2016 avec Madame Sandra BLANCHON enregistré le 28 avril 2016 auprès du greffe du Tribunal d'Instance de Rochefort, les partenaires ayant opté pour le régime de l'indivision conformément aux dispositions des articles 515-5-1 et suivants du Code civil.

dispose de la qualification professionnelle requise pour l'exercice de cette activité, au sens des dispositions précitées.

En conséquence, les associés décident expressément que la présente décision de nomination de Monsieur Benoît RAVART en qualité de Directeur Général est prise en vue de mettre la Société en conformité avec les exigences de qualification professionnelle obligatoire prévues par les articles «L121-1 » à « L121-5» du Code de l'artisanat.

L'activité de la société, relevant desdites dispositions, sera désormais exercée soit directement par Monsieur Benoît RAVART, soit sous son contrôle effectif et permanent.

Le Directeur Général ainsi nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, avec les pouvoirs qui y sont définis, à l'exception du pouvoir de

A TONNAY-CHARENTE

Extrait certifié conforme

Le Président

P.O. 